



Assemblée générale

Distr. limitée
14 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session Cinquième Commission

Point 112 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

**Projet de décision présenté par le Rapporteur
à l'issue de consultations officielles**

Bilan de l'application des dispositions administratives révisées concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC approuvées par l'Assemblée générale dans sa décision 53/411 B

L'Assemblée générale décide de prendre note du rapport du Secrétaire général sur le bilan de l'application des dispositions administratives révisées concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC approuvées par l'Assemblée générale dans sa décision 53/411 B du 18 décembre 1998¹ et du rapport connexe du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires², et d'approuver la recommandation qui y est formulée.

¹ A/C.5/57/14.

² A/57/7/Add.10.

